

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 11 septembre 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSÉS : Bruno JAUNET donne pouvoir à Vincent AIRIAU

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint.

Madame le MAIRE accueille le conseil municipal de rentrée et se félicite du fait que le conseillers puissent à nouveau se réunir dans la Salle du conseil. Elle rappelle cependant que la crise sanitaire n'est pas terminée et demande à tous les conseillers de garder leur masque pendant toute la durée du conseil.

Pour permettre à tous les conseillers d'exercer les fonctions de secrétaire de séance Madame le MAIRE propose de les désigner à tour de rôle selon le tableau.

Cette proposition ne soulève aucune objection

Daniel BONNET est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il existe des observations concernant le PV du Conseil municipal du 17 septembre 2020

Evelyne RAULET indique qu'elle a fait déjà un retour sur la forme à la Secrétaire générale, mais qu'elle a préféré réserver ses remarques sur le fond pour le faire lors du conseil. Elle indique que sur le PV de séance la position des élus minoritaires concernant l'attribution d'une prime COVID aux agents municipaux n'apparaît pas clairement, même si le déroulé des débats lui semble complet. Elle souhaite qu'il soit indiqué dans le PV que les abstentions des élus du groupe minoritaire ne sont pas liées au principe de la prime mais au montant proposé.

Madame le MAIRE rappelle que lors de la séance précédente Evelyne RAULET avait été désignée Secrétaire de séance, et regrette que les remarques n'aient pas été transmises au moment de l'élaboration et relecture du PV.

L'observation d'Evelyne RAULET modifiant le PV de séance du 17 septembre 2020 est notée.

LE PV et le CR du Conseil municipal du 17 septembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Madame LE MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

### **1 - Désignation de délégués au sein des différents organismes extérieurs**

Madame le MAIRE explique qu'il convient de poursuivre les nominations de représentants du conseil municipal auprès des organismes extérieurs.

Pour l'Office intercommunal des sports (OIS), Madame le MAIRE expose que Christian JABIER, Adjoint aux Affaires Scolaires, à l'Enfance, à la Petite Enfance et à la Jeunesse souhaite poursuivre cet engagement. Pour le deuxième Titulaire, Morgane BONNET souhaite faire acte de candidature.

Madame le MAIRE souligne qu'il est important de compter parmi les titulaires des parents d'enfants susceptibles de bénéficier des activités proposées.

Pour le Foyer retraite Champfleuri, Madame le MAIRE propose de confier cette représentation à Daniel BONNET, Premier Adjoint, qui représente le conseil auprès du Foyer retraite depuis de longues années et accepté de poursuivre cette mission.

Question adoptée à l'unanimité.

### **2- Désignation de représentants au sein des commissions thématiques de Clisson Sèvre et Maine Agglo**

Madame le MAIRE explique que suite à leur création par le Conseil d'Agglomération, les communes doivent désigner des représentants dans les commission thématiques intercommunales.

Madame le MAIRE explique que la Communauté d'Agglomération s'est organisée autour de six pôles animés par un ou des vice-présidents. Elle détaille l'organisation.

Pôle Finances - Prospective (2 VP)

- F. GUILLOT : Finances
- S. JOLY-PIVETEAU : Finances

Pôle Attractivité économique, touristique et culturelle (3 VP)

- X. BONNET : Développement économique
- B. COUTEAU : Développement économique
- V. MAGRÉ : Tourisme – Culture

Pôle Environnement – Maîtrise énergétique (3 VP)

- D. GADAIS : Déchets
- D. THIBAUD : Cycle de l'eau
- D. MEYER : suivi PCAET – Maîtrise énergétique

Pôle Aménagement (3 VP)

- F. CUCHOT : Urbanisme - PLH
- A. BLAISE : Transports - Mobilité
- J. LETOURNEAU : Voirie-Patrimoine

Pôle Famille – Loisirs (3 VP)

- N. SORIN : Equipements aquatiques
- J. RIVIÈRE : Enfance – Petite Enfance

- V. NEAU-REDOIS : Jeunesse - Intergénérationnel  
Pôle Projet de territoire et lien communes-intercommunalité (1 VP)
- A. RIVALLIN

Madame le MAIRE explique que les commissions thématiques de l'Agglomération ont quelque peu évolué depuis le précédent mandat et présente les intitulés des commissions.

Madame le MAIRE dit qu'il est important que les représentants titulaires dans les commission thématiques intercommunales soient les Adjointes qui pilotent les dossiers communaux en lien avec chaque compétence intercommunale, qui dans la continuité du suivi des dossiers pourront représenter la commune.

Pour la commission Finances, Madame le MAIRE propose de représenter la commune en tant que titulaire et propose à Sylvain MOULET d'occuper le poste de suppléant.

Sylvain MOULET demande si les suppléants siègent avec les titulaires.

Madame le MAIRE précise que les deux peuvent siéger mais qu'il n'y a qu'un vote pour la commune.

Sylvain MOULET accepte la représentation et demande s'il y en aura d'autres.

Madame le MAIRE dit qu'elle souhaite aussi donner une suite positive aux candidatures des élus de la majorité.

Madame le MAIRE déroule pour chaque Commission le nom de l' élu titulaire proposé et les noms des élus ayant souhaité occuper des postes de suppléants.

Pour la Commission Mobilités Madame le MAIRE propose de désigner Solène MOUILLARD qui s'est portée candidate et qui en tant que parent d'élève représente bien la population utilisatrice du service de transport scolaire.

Joël PHELIPPON se déclare également candidat.

Joël PHELIPPON indique qu'il entend l'argument en faveur de la candidature de Solène MOUILLARD mais qu'il connaît très bien les transports en commun.

Madame le MAIRE rappelle que les commissions n'ont pas de rôle technique ni de gestion des services.

Madame le MAIRE explique que pour la Commission gestion des déchets il est proposé la candidature de Sophie PACE en tant que titulaire car elle est l'élue communautaire siégeant au conseil d'exploitation. Pour le Suppléant, il est proposé la candidature de Catherine BROCHARD car elle était déjà la représentante de Vieilleville au mandat précédent et a suivi le travail de la commission avec beaucoup d'assiduité.

Sylvain MOULET demande pourquoi la représentation proportionnelle au nombre des sièges n'est pas appliquée

Madame le MAIRE indique que cette proportionnalité est appliquée pour les Commissions municipales mais non pour les autres représentations qui répondent à une cohérence dans le suivi des dossiers

André LEBRETON indique qu'il souhaite être suppléant dans la commission Cycle de l'Eau. Il indique que c'est une compétence importante qui n'aurait pas dû être prise par la Communauté d'Agglomération.

Madame le MAIRE rappelle la préconisation du Conseil communautaire de lier les commissions thématiques avec le conseil d'exploitation quand il existe, ainsi que l'obligation légale de transférer la compétence à l'Agglomération.

André LEBRETON dit que désormais le transfert est devenu facultatif.

Daniel BONNET rappelle que le caractère facultatif ne concerne pas les Communautés d'agglomération mais seulement les Communautés des communes, qui ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour acter le transfert.

Christian JABIER dit que la détermination des élus les plus à même à suivre les commissions intercommunales se fait en fonction des thématiques et dans une réflexion du meilleur suivi des affaires, ce n'est pas une question de noms.

Madame le MAIRE dit que dans le lien avec l'intercommunalité il est important que les Adjoints suivent les dossiers. Pour les postes de suppléant, il faut aussi en prévoir pour les élus de la majorité qui seraient volontaires. Elle rappelle que lors de la désignation auprès des organismes extérieurs votés lors du dernier conseil municipal, tous les postes de suppléant ont été attribués à des élus du groupe minoritaire.

Alain BOUCHER indique qu'il est positionné sur le poste de Suppléant à la Commission Equipements aquatiques mais qu'il peut se retirer pour laisser sa place à un élu du groupe minoritaire

Damien MECHINEAU indique qu'il ne faut pas prendre un poste pour le prendre, mais qu'il doit avoir un intérêt et une cohérence par rapport à la thématique de la Commission

Evelyne RAULET demande quand est-ce que les propositions du groupe minoritaire sont prises en compte

Madame le MAIRE répond que les élus du groupe minoritaire font partie de toutes les commissions municipales, où le travail se fait concrètement. Elle rappelle que c'est le rôle de l'équipe municipale majoritaire d'administrer la commune.

Evelyne RAULET indique qu'elle trouve le choix de Madame le MAIRE anti-démocratique.

Joël Phelippon indique qu'il a de l'expérience dans l'exploitation d'un service de transports et qu'il a les compétences pour la Commission.

Madame le MAIRE rappelle que le rôle de la Commission n'est pas l'exploitation du service.

Joël PHELIPPON demande si sa candidature est refusée.

Madame le MAIRE répond que sa candidature est bien prise en compte et que la candidature de Solène MOULLARD est également maintenue.

Alain BOUCHER cède sa place de Suppléant sur la Commission Equipements aquatiques à un élu du groupe minoritaire.

Evelyne RAULET se positionne sur ce poste de Suppléant.

Madame le MAIRE fait une nouvelle lecture de la listes des commissions et des propositions de désignation de représentants.

<b>COMMISSIONS</b>	<b>1 Titulaire</b>	<b>1 Suppléant</b>
FINANCES - PROSPECTIVE	Nelly SORIN	Sylvain MOULET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Daniel BONNET	Nicolas GILLIER
TOURISME - CULTURE	Catherine BROCHARD	Adrien REMAUD

URBANISME ET HABITAT	Daniel BONNET	Bruno JAUNET
VOIRIE ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRES	Martial RICHARD	Vincent AIRIAU
MOBILITÉS	Catherine MORCEL	Solène MOUILLARD
GESTION DES DÉCHETS	Sophie PACÉ	Catherine BROCHARD
CYCLE DE L'EAU	Alain BOUCHER	Martial RICHARD
SUIVI PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Damien MÉCHINEAU	Sophie PACÉ
ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES	Nelly SORIN	Évelyne RAULET
JEUNESSE INTERGÉNÉRATIONNEL -	Christian JABIER	Marie-Françoise VALIN
PETITE ENFANCE - ENFANCE	Christian JABIER	Agnès MARTIN-HERBOUILLER

Question adoptée avec :

22 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, 2 voix CONTRE de Sylvain MOULET et de Joël PHELIPPON, 3 ABSTENTIONS d'André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS et Evelyne RAULET.

### **3- Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU)**

Madame le MAIRE explique que depuis l'approbation du Plan local d'urbanisme, il est apparu la nécessité d'une première modification. Le lancement d'une procédure de modification simplifiée se fait par arrêté du maire et n'exige donc pas de délibération. Cependant, le projet a été présenté au Conseil municipal du mois de mai.

Madame le MAIRE rappelle le contexte et les objectifs de la procédure, et indique que le conseil doit délibérer désormais sur la mise à disposition du public du dossier.

Daniel BONNET présente le plan de situation et les parcelles concernées pour la création de la liaison douce prévue.

Madame le MAIRE présente le déroulé de la procédure et les modalités d'information et de mise à disposition du public :

- Consultation des Personnes publiques associées (PPA)
- Mise à disposition du public du dossier avec les avis des PPA éventuellement reçus pendant 30 jours en mairie

- Mise à disposition du public d'un registre d'observations

Madame le MAIRE précise que la commune est accompagnée par le même Bureau d'études que pour l'élaboration du PLU.

A l'issue de la période de mise à disposition, le Conseil sera appelé à délibérer une nouvelle fois pour approbation de la modification simplifiée.

Madame le MAIRE lit le texte complet de la délibération.

Question adoptée à l'unanimité.

#### **4- Décision Modificative n° 2 – Budget Commune – transfert de crédits (section d'investissement)**

Madame le MAIRE explique qu'après le vote du Budget en début d'année, des décisions modificatives peuvent être nécessaires si des lignes se révèlent insuffisantes en fonction de l'avancée des dossiers.

Pour le cimetière, la mairie a lancé depuis quelques années une procédure de reprise des concessions abandonnées.

Daniel BONNET explique que la procédure commence en général un 1<sup>er</sup> novembre et s'étend sur 3 ans.

Madame le MAIRE indique qu'une fois la procédure achevée, il est nécessaire d'effectuer des travaux de remise en état des concessions.

Daniel BONNET précise donc qu'à l'issue de la procédure, il s'est avéré que des travaux supplémentaires sont nécessaires

Madame le MAIRE indique qu'une deuxième opération de reprise pourra être lancée dès l'année prochaine.

André LEBRETON demande comment est-il possible que le devis ne soit pas respecté

Madame le MAIRE explique qu'en début d'une procédure qui va durer trois ans, le devis est une estimation

Damien MECHINEAU précise que ce n'est qu'une fois les concessions récupérées qu'on connaît leur nombre et leur état exact, et qu'on peut connaître exactement quels sont les travaux nécessaires.

Christian JABIER rappelle que c'est la première fois que la commune réalise une opération lourde de reprise des concessions.

Madame le MAIRE rappelle que la délibération a été examinée par la Commission Urbanisme.

Question adoptée à l'unanimité

#### **5- Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel**

Madame le MAIRE présente cette décision en précisant que le linéaire et le montant de la redevance sont calculés par GRDF. Par rapport à l'année précédente le tarif augmente légèrement, tandis que le linéaire reste identique.

Damien MECHINEAU précise que les montants de redevance sont fixés par décret.

Evelyne RAULET indique que la formule qui apparaît sur la Note de Synthèse est mal écrite.

Madame le MAIRE indique que la formule est établie par le décret, et que la correction nécessaire sera faite sur la délibération.

Question adoptée à l'unanimité.

## **6- Tableau des effectifs**

Madame le MAIRE rappelle que les créations et les suppressions des postes correspondent aux évolutions de carrière des agents. La mise à jour se fait en deux parties : création du poste avec le nouveau grade, et ensuite suppression du poste correspondant au précédent.

Madame le MAIRE présente l'actualisation du tableau des effectifs de la collectivité et précise qu'elle a auparavant été présentée à la commission du personnel.

Question adoptée à l'unanimité.

## **7- Décisions prises au titre des délégations du Maire**

Madame le MAIRE donne lecture aux décisions prises au titre de ses délégations

Evelyne RAULET demande si un devis a été signé pour un conseil juridique dans le cadre des recours gracieux et contentieux introduits contre la délibération approuvant le Plan local d'urbanisme.

Madame le MAIRE confirme que la mairie a mandaté un conseil juridique pour la défense de la commune et que les devis seront présentés au fur et à mesure.

## **Question diverses**

Sylvain MOULET indique que sur l'allée de la gare les boîtes aux lettres ne sont pas remises en place

Daniel BONNET explique que les boîtes aux lettres seront réinstallées après la finalisation du bitume. Les agents municipaux ont averti les riverains, qui sont bien informés de la situation.

Sylvain MOULET indique que l'éclairage public avenue Jules Verne dysfonctionne

Martial RICHARD lui répond qu'il était ce matin en contact au téléphone avec le Sydela, qui n'a pas encore transmis la date d'intervention.

Sylvain MOULET demande quand sera adopté le Règlement intérieur du Conseil municipal.

Madame le MAIRE répond qu'il sera mis en délibéré lors du prochain conseil municipal, et auparavant transmis au groupe d'élus minoritaire qui pourra transmettre ses observations en amont. Elle rappelle que concernant le droit d'expression des élus, Sylvain MOULET a été destinataire d'un courrier avec toutes les réponses nécessaires.

Madame le MAIRE déclare la séance terminée.